
Note d'information fédérale Octobre 2018 – n°263

1. RAPPEL : Evaluation fédérale : Junior, senior et para-aviron homme et femme

Sportifs juniors J16 concernés : rameurs (ses) intéressés par la compétition.

Sportifs juniors J18, seniors et para-aviron concernés : rameurs (ses) pratiquant régulièrement et présentant un potentiel technique ou physique intéressant.

L'évaluation fait partie du chemin de la sélection, elle est obligatoire pour les athlètes prétendant à une sélection. Elle est un des critères utilisés pour désigner certains rameurs convoqués aux stages hivernaux.

À travers cette évaluation, les J16 détectés feront l'objet d'un suivi particulier. Ils seront vus par les cadres techniques régionaux et devront être regroupés sur des stages régionaux, interrégionaux voire nationaux dans le cadre du programme PPJ.

Le test à l'ergomètre de cette évaluation doit être réalisé sur un ergomètre Concept 2.

Pour tout renseignement complémentaire, ou en cas de problème lors de la saisie des résultats, contactez : Sylvain BOSQUET (01 45 14 26 71) ou Léa DUCHEMIN (01 45 14 26 70) ou par e-mail : sylvain.bosquet@ffaviron.fr / lea.duchemin@ffaviron.fr

▪ 1/ Contenu de l'évaluation J16

- Renseignements administratifs et sportifs
 - Biométrie
 - Course à pieds sur 3000 mètres
 - Contrôle à l'ergomètre sur 2000 mètres
- Réglage de l'ergomètre :* maximum du facteur de résistance : pour les garçons : 120 et pour les filles : 110

▪ 2/ Contenu de l'évaluation J18 et senior

1. Renseignements administratifs et sportifs
 2. Biométrie
 3. Course à pieds sur 3.000 mètres
 4. Test maximal à l'ergomètre sur 2.000 mètres
- Réglage de l'ergomètre :* facteur de résistance

libre.

▪ 3/ Contenu de l'évaluation para-aviron

Les informations et résultats de l'évaluation para-aviron sont à transmettre à Charles DELVAL : charles.delval@ffaviron.fr

Indiquer la classification : PR1, PR2 ou PR3 (PD, ID ou VI).

1. Renseignements administratifs et sportifs
 2. Biométrie
 3. Test maximal à l'ergomètre sur 2000 mètres
- Réglage de l'ergomètre :* facteur de résistance libre.

▪ 4/ Mise en œuvre

Par les cadres techniques de la FFA ou les techniciens sportifs fédéraux en liaison avec les Présidents de Ligue, les Présidents de Commission Sportive, et les entraîneurs de club.

▪ 5 /Calendrier

- Début de la passation des épreuves et de la saisie des résultats : **le 1 décembre 2018.**
- Le test ergométrique devra impérativement être réalisé **entre le 1 et 9 décembre.**
- Clôture de la saisie des résultats sur le Serveur licences : **le 17 décembre 2018 (minuit).**

▪ 6/ Résultats

Les résultats sont à inscrire, par le responsable du club, sur le Serveur licences puis dans le menu à gauche : Tests hivernaux